

**COMMUNE D'IXELLES**  
7è Direction URBANISME  
Madame Nathalie GILSON  
Echevine de l'Urbanisme  
Chaussée d'Ixelles, 168  
1050 IXELLES

V/réf. : 7B/pu/4346  
N/réf. : AVL/CC/XL-2.391/ s.437  
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame,

Objet : IXELLES. Rue du Châtelain, 53. Mise en peinture de la façade avant en gris anthracite. Demande de régularisation.

En réponse à votre demande du 2 juin 2008, sous référence, réceptionnée le 10 juin, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis défavorable*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 25 juin 2008, concernant l'objet susmentionné.

La demande porte sur la régularisation de la mise en peinture, en gris anthracite, (RAL 7039), des façades avant et arrière d'une maison située dans la zone de protection et à proximité immédiate de la maison d'Antoine Pompe, classée comme monument par arrêté du 05/06/1997. Cette mise en peinture en teinte foncée est motivée par la volonté de cacher les réparations réalisées à l'enduit de la façade.

***La Commission est fermement défavorable à cette régularisation. Elle estime, en effet, que la teinte choisie n'est pas adaptée à la typologie de la façade et estompe les jeux de reliefs subtils qui l'animent et qui sont censés accrocher la lumière, ce que la teinte foncée ne permet plus de faire.***

***Elle assourdit également la tonalité de ce morceau de rue et rompt la cohérence de l'alignement constitué de façades où la polychromie des matériaux et des enduits est particulièrement raffinée*** (alternance de bandeaux de briques et de pierre, superposition de pierre bleue et de parties enduites de teinte claire ou vive dans le cas de la maison de Pompe).

Par conséquent, la Commission ne souscrit pas à la régularisation de cette mise en peinture. Elle demande qu'une teinte claire, similaire à la teinte sable que l'on voit sur les photos de la situation antérieure, adaptée à la typologie de la maison et respectant l'harmonie de l'alignement, soit rétablie sur la façade. Un petit sondage des couches antérieures serait, dans ce sens, souhaitable. Elle demande également de veiller à utiliser un type de peinture adéquat.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERHULST  
Président f. f.

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Oda GOOSSENS  
- A.A.T.L. – D.U. : Mme Véronique HENRY